



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-643

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

- 75-2022-09-05-00008 - Arrêté n° 2022/3117/041?? modifiant l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police???? (2 pages) Page 3
- 75-2022-09-05-00011 - Arrêté n° 2022/3117/044?? modifiant l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police?? (2 pages) Page 6
- 75-2022-09-05-00009 - Arrêté n° 2022/3117/046?? modifiant l'arrêté n° 2019-00097 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police?? (2 pages) Page 9

Préfecture de Police

75-2022-09-05-00008

Arrêté n° 2022/3117/041

modifiant l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police

Paris, le 5 septembre 2022

Arrêté n° 2022/3117/041

portant modification de l'arrêté n° 2021/3118/003 du 10 février 2021 relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État

Le préfet de police,

Vu le décret NOR : INTA2208074D du 25 mars 2022 du président de la république portant nomination de M. Mathieu LEFEBVRE en tant que directeur des finances, de la commande publique et de la performance ;

Vu le décret NOR : IOMA2221215D du 20 juillet 2022 du président de la république portant nomination de M. Laurent NUNEZ en tant que préfet de police à compter du 21 juillet 2022 ;

Vu le décret NOR : IOMA2221370D du 20 juillet 2022 du président de la république portant nomination de M. Gautier BERANGER en tant que préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police à compter du 23 août 2022 ;

Vu le décret NOR : IOMA2222548D du 19 août 2022 du président de la république portant nomination de M. Christian CHASSAING en tant que directeur des transports et de la protection du public à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2021/3118/003 du 10 février 2021 portant composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État ;

Vu l'arrêté n° 2022-00864 du 21 juillet 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la liste de candidature déposée par le syndicat SNAPATSI-SAPACMI-ALLIANCE-PN-SYNERGIE-SICP lors des élections professionnelles de 2018 ;

Vu le courrier du 12 août 2022 du syndicat SNAPATSI-SAPACMI-ALLIANCE-PN-SYNERGIE-SICP portant modification de la désignation de leurs représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État ;

Sur proposition du préfet, secrétaire générale pour l'administration,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté n° 2021/3118/003 du 10 février 2021 susvisé es ainsi modifié :

- 1°) Les mots : « M. Didier LALLEMENT » sont remplacés par les mots : « M. Laurent NUNEZ ».
- 2°) Les mots : « M. Julien MARION » sont remplacés par les mots : « M. Gautier BERANGER » ;
- 3°) Les mots : « M. Serge BOULANGER » sont remplacés par les mots : « M. Christian CHASSAING » ;
- 4°) Les mots : « M. Philippe CASSTANET » sont remplacés par les mots : « M. Mathieu LEFEBVRE ».

Article 2

À l'article 2 de l'arrêté n° 2021/3118/003 du 10 février 2021 susvisé, le tableau relatif à la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État est ainsi rédigé :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. TAMARIN Stéphane SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	Mme LE-ROCH Gaëlle SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. RIEGER Frédéric SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. MATTHEW Lyvio SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
Mme AIT MOUSSA Saliha SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. CRENET Didier SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. HADROUG Karim SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. BASQUIN Stéphane SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
Mme JAMAIN Marie-Christine SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. BOULANGER-DALEAU Mougamadou SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
Mme BNOURRIF Zohra CFDT SMI	Mme PEILLON Fabienne CFDT SMI
M. AIT TAYEB Samir CFDT SMI	M. BIAGUI Mamoudou CFDT SMI
M. FAULE Gilles CFDT SMI	M. CASTAING Xavier CFDT SMI
M. GUILLAUME Nicolas FSMI FO	Mme ARMENTIER Sylvie FSMI FO
M. LEDOUX Marc FSMI FO	Mme SOBUCKI Isabelle FSMI FO

Article 4

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Pour le préfet de police,
La Directrice des ressources humaines
TRIGNAT JULIETTE

Préfecture de Police

75-2022-09-05-00011

Arrêté n° 2022/3117/044

modifiant l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police

Paris, le 5 septembre 2022

Arrêté n° 2022/3117/044

modifiant l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 modifié portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° INTA2217119A du 16 juin 2022 de la première ministre et du ministre de de l'intérieur, Mme Elsa PEPIN, administratrice de l'Etat hors classe, est nommée sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022C-593 du 20 juillet 2022 précisant dans son article 1^{er} que Mme Claudine LE FAUCHEUR (APPERE) est placée en position de détachement auprès du ministère de l'intérieur à la circonscription de sécurité publique de Brest, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-00864 du 21 juillet 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la liste de candidature déposé par le syndicat CGT-PP lors des élections professionnelles de 2018 ;

Vu le message électronique du 19 juillet du syndicat CGT-PP désignant Mme Christelle ELBAZE pour siéger en qualité de représentant suppléante du personnel en remplacement de Mme Claudine LE FAUCHER (APPERE) ;

Vu le message électronique du 11 août 2022 de Mme Clélia ROSSI, adjointe à la cheffe du bureau des relations et des ressources humaines précisant que Mme Marie-Caroline SAILLY remplace Mme Béatrice MOURIEZ en qualité de cheffe du bureau des relations et des ressources humaines à la délégation à l'immigration à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu le message électronique du 12 août 2022 de M. Michel BOISSONNAT, secrétaire général de la direction de l'immobilier et de l'environnement précisant que Mme Myriam ABASSI remplace Mme Florence BESSY en qualité de directrice adjointe de l'immobilier et de l'environnement à compter du 5 septembre 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 susvisé, est ainsi modifié :

1°) Les mots : « Mme Fabienne DECOTTIGNIES » sont remplacés par les mots : « Mme Elsa PEPIN » ;

2°) Les mots : « Mme Florence BESSY » sont remplacés par les mots « Mme Myriam ABASSI » ;

3°) Les mots : « Mme Béatrice MOURIEZ » sont remplacés par les mots : « Mme Marie-Caroline SAILLY ».

Article 2

L'article 2 de l'arrêté n° 2019-00104 du 30 janvier 2019 susvisé, est ainsi modifié :

Les mots : « Mme LE FAUCHEUR Claudine, CGT PP » sont remplacés par les mots : Mme ELBAZE Christelle, CGT PP ».

Article 3

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des publications administratives de la ville de Paris.

Pour le préfet de police,
La Directrice des ressources humaines
TRIGNAT Juliette

Préfecture de Police

75-2022-09-05-00009

Arrêté n° 2022/3117/046

modifiant l'arrêté n° 2019-00097 du 30 janvier
2019 portant composition de la commission
administrative paritaire compétente pour le
corps des adjoints techniques relevant du statut
des administrations parisiennes de la préfecture
de police

Paris, le 5 septembre 2022

Arrêté n° 2022/3117/046

modifiant l'arrêté n° 2019-00097 du 30 janvier 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00097 du 30 janvier 2019 modifié portant composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2022-00864 du 21 juillet 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 2022A-101 du 11 août 2022 mentionnant dans son article 1^{er} que Mme Anaïs NEYRAT est nommée cheffe du bureau des personnels techniques, scientifiques et spécialisés, au service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, au sein de la sous-direction des personnels, à la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° U14761870476724 du 18 août 2022 mentionnant dans son article 1^{er} que Mme Catherine DUCASSE est placée en position de détachement dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés pour une durée de 3 ans à compter du 1 septembre 2022 et jusqu'au 31 août 2025 ;

Vu le message électronique du 12 août 2022 de M. Michel BOISSONNAT, secrétaire général de la direction de l'immobilier et de l'environnement précisant que Mme Myriam ABASSI remplace Mme Florence BESSY en qualité de directrice adjointe de l'immobilier et de l'environnement à compter du 5 septembre 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté n° 2019-00097 du 30 janvier 2019 susvisé, est ainsi modifié :

1°) Les mots : « Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines » sont remplacés par les mots : « Mme Catherine DUCASSE, cheffe du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés à la direction des ressources humaines » ;

2°) Les mots : « Mme Florence BESSY » sont remplacés par les mots : « Mme Myriam ABASSI » ;

3°) Les mots : « Mme Anaïs NEYRAT, adjointe à la cheffe du bureau des personnels, techniques, scientifiques et spécialisés à la direction des ressources humaines » sont remplacés par les mots : « Mme Anaïs NEYRAT, cheffe du bureau des personnels, techniques, scientifiques et spécialisés à la direction des ressources humaines » ;

4°) Les mots : « En cas d'empêchement de l'adjointe à la sous-directrice des personnels » sont remplacés par les mots : « En cas d'empêchement de la cheffe du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés à la direction des ressources humaines ».

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des publications administratives de la ville de Paris.

Pour le préfet de police,
La Directrice des ressources humaines
TRIGNAT Juliette